

CONTRAT D'AMBASSADEUR NON CLIENT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

EVASOL, société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 €, dont le siège social est situé 1111 chemin de la Bruyère - 69760 LIMONEST - immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro B 494 887 458, représentée à l'effet des présentes par Monsieur Stéphane MAUREAU, en sa qualité de dirigeant de la personne morale,

Ci-après dénommée « **EVASOL** »

D'UNE PART,

et

NOM.....PRENOM.....DOMICILE.....

PROFESSION :

DATE et LIEU de NAISSANCE :

TELEPHONE (fixe et mobile) :

MAIL :

Ci-après dénommé L' AMBASSADEUR NON CLIENT,

D'AUTRE PART,

Ci-après désignées ensemble par « **les PARTIES** »
et individuellement par une "**PARTIE** "

IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

EVASOL est spécialiste de l'étude, la vente, l'installation clés en main et le service après-vente d'équipements pour les économies d'énergies à destination des particuliers et des professionnels, de type pompes à chaleur et centrales photovoltaïques. EVASOL intervient sur de nombreuses étapes de la chaîne de valeur, dont notamment les suivants :

- Sélection de composants performants,
- Définition de systèmes complets adaptés aux différents segments de marché,
- Prospection commerciale,
- Bilan énergétique et conseils d'un technicien sur site
- Vente,
- Traitements administratif, technique (dimensionnement, prévisions de production solaire ou économies) et assurantiel, et apport d'un financement,
- Préparation technique des équipements adaptés à chaque cas particulier,
- Gestion et réalisation des travaux d'installation dans le respect des règles de l'art, des règles de sécurité et des normes en vigueur,
- Service après-vente, maintenance préventive et corrective.

En outre,

- EVASOL réalise une veille technique, administrative et commerciale du marché des solutions énergétiques pour le bâtiment.
- EVASOL occupe une position de leader sur son marché.
- EVASOL met la priorité sur la qualité et la fiabilité du matériel. Dans cet état d'esprit, EVASOL a établi des partenariats avec des fournisseurs de premier rang.

EVASOL offre la possibilité à tout particulier qui n'est pas client d'EVASOL de parrainer une ou plusieurs personnes parmi les membres de son entourage proche, dans la limite de 8 filleuls maximum par parrain, en bénéficiant de chèques-cadeaux.

Paraphe Ambassadeur /	Paraphe Evasol

EN CONSEQUENCE, IL A ETE CONVENU DE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'AMBASSADEUR NON CLIENT agira pour promouvoir l'entreprise EVASOL auprès des particuliers.
Le parrainage objet du présent règlement concerne exclusivement les commandes de pompes à chaleur et/ou d'équipements photovoltaïques commercialisés par EVASOL.

Article 2 : Engagements de l'AMBASSADEUR NON CLIENT

2.1. Le PARRAIN déclare expressément ne pas être un professionnel et ne pas agir en qualité de commerçant.

2.2. Il est expressément convenu que le PARRAIN n'a aucun pouvoir de représentation : il ne peut conclure aucun contrat au nom et pour le compte d'EVASOL ou de toute autre société du Groupe.

2.3. Le PARRAIN s'engage à envoyer à EVASOL, par e-mail ou par courrier, les coordonnées de chaque prospect apporté.

2.3. La transmission des coordonnées du prospect se fera en utilisant la fiche contact jointe en annexe et intitulée « Transmission de contact pour une étude de faisabilité chez un PARTICULIER » et intitulée « Transmission de contact pour une étude de faisabilité chez un PARTICULIER »

Article 3 : Engagements d'EVASOL

EVASOL s'engage à :

3.1. Enregistrer sur sa base de données les coordonnées des prospects envoyées par l'AMBASSADEUR NON CLIENT via la fiche contact « Transmission de contact pour une étude de faisabilité chez un PARTICULIER »

3.2. Récompenser l'AMBASSADEUR NON CLIENT si, dans le délai de 18 mois suivant la transmission des coordonnées du prospect à EVASOL, le prospect commande effectivement une installation à EVASOL et que celle-ci n'ait pas fait l'objet d'une rétractation ou d'une annulation.

La récompense de l'AMBASSADEUR NON CLIENT par EVASOL se fait selon la procédure suivante :

3.2.1. EVASOL offrira à l'AMBASSADEUR NON CLIENT un chèque cadeau CADHOC d'une valeur unitaire de 100 € pour chaque commande d'une installation EVASOL (pompe à chaleur ou installation photovoltaïque) passée par l'un des prospects transmis par l'AMBASSADEUR NON CLIENT via la procédure prévue à l'article 2 du présent contrat.

3.2.2 Les chèques-cadeaux seront envoyés par EVASOL à l'AMBASSADEUR NON CLIENT dans le délai d'un mois à compter du paiement du solde de sa facture par le client apporté.

Article 4 : Conditions de validation du parrainage

4.1 Transmission du parrainage

L'AMBASSADEUR NON CLIENT remplit le formulaire de transmission de contact ci-joint en précisant ses coordonnées complètes et celles de son filleul. Le renseignement de tous les champs demandés est une condition préalable et essentielle à la validation du parrainage. L'AMBASSADEUR sera seul responsable en cas de renseignement incorrect ou incomplet.

A réception de ce formulaire, EVASOL prendra contact avec le filleul, en lui précisant le nom de son AMBASSADEUR.

4.2 Validité du parrainage

Le parrainage ne sera considéré comme validé par EVASOL qu'aux conditions cumulatives suivantes :

- le filleul doit avoir passé commande à EVASOL d'un équipement de pompe à chaleur ou équipement photovoltaïque dans les 18 mois suivants la réception par EVASOL du formulaire de transmission de contact ;
- la commande du filleul doit être validée par EVASOL comme techniquement réalisable,
- le filleul doit être en mesure de financer complètement sa commande.
- Lorsque l'ensemble des conditions de transmission des données et de validation du parrainage sont remplies, EVASOL informe l'AMBASSADEUR NON CLIENT de la signature d'une commande avec son filleul.

--	--

Paraphe Ambassadeur / Paraphe Evasol

Article 5 : Attribution des chèques cadeaux

L'ambassadeur reçoit un chèque-cadeau CADHOC d'une valeur de 100 €TTC, pour chaque parrainage validé par EVASOL, dans la limite de 8 filleuls maximum par ambassadeur.
Le chèque cadeau CADHOC sera adressé à l'ambassadeur par voie postale, à l'adresse qu'il aura indiqué sur le formulaire de transmission de contact, ou à toute autre adresse de son choix qu'il nous aurait communiquée entre temps. Les chèques cadeaux CADHOC ne sont ni repris ni échangés. Leur durée de validité est limitée à douze mois. EVASOL ne saurait être tenu responsable de la perte ou la non-utilisation des chèques-cadeaux.

Article 6 : Durée et résiliation

6.1. Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature par les PARTIES.

En cas de manquement à ses engagements par l'une des PARTIES, l'autre pourra résilier le contrat par courrier recommandé avec accusé réception, moyennant le respect d'un préavis de 3 mois,

Le contrat pourra être résilié immédiatement par l'une ou l'autre des PARTIES, en cas de force majeure ou de faute grave de l'autre PARTIE.

6.2. Le présent contrat est renouvelé par tacite reconduction, par période d'un an, sauf résiliation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des PARTIES, au minimum trois mois avec la date anniversaire du contrat.

6.3. Les ventes conclues par EVASOL avec les prospectus transmis par l'AMBASSADEUR NON CLIENT, dans un délai de trois mois après l'échéance du présent contrat ou de la date de sa résiliation anticipée, donneront droit à la perception de chèques cadeaux par l'ambassadeur, selon les modalités prévues à l'article 3 du présent contrat..

Articles 7 : Incessibilité du contrat

Le présent contrat est conclu *intuitu personae*.
Il ne peut être cédé ou transféré à un tiers par l'une ou l'autre des PARTIES sans l'accord exprès, préalable et écrit de l'autre PARTIE.

Article 8 : Loi applicable et Juridiction

8.1. Le présent contrat est régi exclusivement par le droit français.

8.2. Préalablement à toute action en justice relative au présent contrat, les PARTIES s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable le différent qui les opposerait, dans le délai d'un mois suivant l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé réception.

Fait à, le
En deux exemplaires originaux

L'AMBASSADEUR
Nom :
Signature :

Pour EVASOL,
Nom :
Signature

Annexe : Fiche contact à utiliser pour transmettre des contacts à Evasol.

--	--

Paraphe Ambassadeur / Paraphe Evasol

Procédure de transmission de contact & prise de rendez-vous :

- Lorsqu'un AMBASSADEUR NON CLIENT identifie un contact intéressé par une installation solaire ou une pompe à chaleur, il remplit complètement le présent formulaire et le transmet à contact@evasol.fr.
- Le partenaire peut aussi appeler directement le service commercial EVASOL au **0810 03 30 30 choix 1** (ou aux coordonnées qui auront été indiquées au partenaire par EVASOL), pendant qu'il est avec son contact, afin de fixer « en temps réel » la date du rendez-vous. Sinon, EVASOL appellera le contact après réception du formulaire pour fixer un rendez-vous.
- Le technicien-conseil (TC) EVASOL appellera systématiquement le partenaire pour une bonne coordination avant de réaliser le RDV. Le TC EVASOL et le partenaire pourront éventuellement se rendre ensemble chez le client.

COORDONNEES DU CONTACT

- Recommandé par :
- Nom – Prénom :
 - Adresse :
 - Code postal : Ville :
 - Tél : Mobile :
 - E-mail.....
- Nom du Conseiller ayant établi le contact :
N° de Mobile : 06.

RENSEIGNEMENTS SUR LA MAISON A EQUIPER

- Habitation : + de 2 ans - de 2 ans projet non construit

Informations complémentaires non obligatoires :

Orientation du toit : Sud Sud-Est Sud-Ouest Est Ouest Nord

Type de chauffage : radiateur électrique fioul/propane citerne gaz de ville Pompe à chaleur Autre

Emplacement du disjoncteur plombé : Dans la maison Dans une logette en limite de propriété

Résidence principale : Oui Non (*ne pas prendre de rdv*)

Propriétaire : Oui Non (*ne pas prendre de rdv*)

Situation familiale : Marié Concubinage/PACS Célibataire/veuf

AUTRES INFORMATIONS A L'ATTENTION D' EVASOL

Fiche contact transmise par : le :

⇒ Transmettre cette fiche à : contact@evasol.fr